

Revue

Lexbase Hebdo édition privée n°503 du 25 octobre 2012

[Privé général] En librairie

***Anatomie de la rumeur* : l'ouvrage américain du Professeur de droit Cass R. Sunstein, traduit en français et paru aux éditions Markus Haller**

N° Lexbase : N4192BTG

Vient de paraître, aux éditions suisses Markus Haller, l'ouvrage "*Anatomie de la rumeur*" du Professeur de droit Cass R. Sunstein, paru en 2009 aux Etats-Unis (éd. Markus Haller, Préface F. Clément, Postface S. Werly, traduit de l'anglais par F. Hersant, octobre 2012). Si la question de la rumeur et de son traitement juridique n'est pas nouvelle, ses modes de propagation ont été profondément renouvelés par le développement d'Internet. Perturbatrices pour les personnes physiques (célèbres ou anonymes) comme pour les entreprises, la rumeur doit pourtant être appréhendée, voire disséquée de manière pluridisciplinaire pour efficacement contrer ses effets potentiellement néfastes. C'est ainsi que le Professeur Sunstein passe au scalpel – pour filer la métaphore – les mécanismes sous-jacents à la formation, à la diffusion et à la polarisation des rumeurs : la psychologie des individus et ses interactions sociales au sein d'un groupe sont déterminantes. Les rumeurs prennent durablement leur essor grâce à "un effet d'entraînement et de polarisation de groupe", ce que le Professeur Sunstein définit comme l'"exemple parfait de cascade informationnelle". Quelle réponse apporter aux avalanches de rumeur ? Le débat raisonnable, le rectificatif mesuré ou un correctif pondéré ne permettent pas nécessairement de contrer l'atteinte injustifiée à une réputation. Or, il en va non seulement de la protection des citoyens, mais également de la défense de la démocratie elle-même. Pour autant, la liberté d'expression, pilier du droit constitutionnel américain, ne doit pas en pâtir excessivement. Dans cette quête d'un délicat équilibre, le Professeur Sunstein esquisse des propositions, les tribunaux ayant un rôle primordial à jouer dans la préservation des droits des personnes victimes de diffamation et des propagateurs de rumeurs. Devenu administrateur du Bureau des affaires juridiques à la Maison Blanche en 2009, l'auteur de *Anatomie de la rumeur* est retourné à la Faculté de droit de l'Université Harvard, où il dirige depuis 2012 le programme d'économie comportementale et de politiques publiques. Il est l'un des juristes le plus fréquemment cité en Amérique, ce que confirme par exemple le site internet "Social Science Research Network" qui le classe parmi le top 5 des auteurs juridiques lus et cités au sein de son index d'articles diffusés sur son réseau. La lecture de *Anatomie de la rumeur* ne démentira pas cette rumeur, bien au contraire...